

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

CONSEIL MUNICIPAL du 31 JANVIER 2020

Excusés : Mrs Emiren (procuration M. Sourdille), Chabannes, Batard, Laporte, Maitre,

Dossier Subventions amendes de police

Le Conseil départemental subventionne des travaux de sécurisation des bourgs au titre des dossiers amendes de police à hauteur de 50% (max 7500 €).

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande faite pour :

- un radar pédagogique (route du Saut-du-Loup) et un deuxième (Route de Saint-Germain) (~4000 €)
- des panneaux supplémentaires (~1500 €)
- des miroirs (~2500 €)

Montant global estimé = 8 000 € (subvention = 4000 €) à affiner avec les devis et à inscrire au budget 2020.

SIEG = Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme

Rapport d'activités

Le SIEG est en charge de la gestion des extensions de réseaux <250 kVA

Son patrimoine représente :

- plus de 19 000 km de réseaux (50% souterrain ; $\frac{1}{2}$ HTA, $\frac{1}{2}$ BT)
- plus de 10 000 postes de transformation
- avec 165 km mis en service en 2018 (95% souterrain)

Les clients sont plus de 428 000 (99% < 36 kVA), soit 3.6 Md de kWh, pour un montant d'environ 140 M€ de recette ; les producteurs >6000 (99% photovoltaïque)

La durée moyenne de coupure annuelle est inférieure à 2h (~2800 coupures = 2.5 sec !)

Les programmes portent sur :

- l'électrification rurale (extension, enfouissement, sécurisation)
- l'éclairage public (équipement, entretien)

Compte administratif : excédent 2018 = 3 183 100,67 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 631 742,13 = A+C+E	18 923 097,38 = G+I+K
	Section d'investissement	55 512 913,42 = B+D+F	49 404 658,84 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	65 144 655,55 = A+B+C+D+E+F	68 327 756,22 = G+H+I+J+K+L

Informations diverses

Rétrocession de parcelles : le SIA propriétaire des parcelles cadastrées A n° 507, 508, 927 (ancienne station d'épuration qui va être détruite) propose de conserver les clôtures existantes, de rétrocéder les parcelles à la Commune pour l'euro symbolique et de prendre en charge les frais notariés. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Subvention FEDER pour la chaufferie bois : la réponse officielle accorde à la commune 96741 € de subvention ; après signature de la convention, est effectué le premier versement de 20%, soit 19348€, suivi d'une réunion d'information en février

Site Internet : renouvellement de la convention (Site internet = Réseau des Communes) avant le 06/02, pour deux ans, avec mise à jour des mentions relatives aux données RGPD, pour des tarifs et prestations inchangés et possibilité de passer à la nouvelle version sans surcoût.

Enfouissement HTA (ligne haute tension) route d'Issoire : après les rencontres avec ENEDIS, l'étude et l'appel d'offres auront lieu en fin d'année pour un enlèvement fin 2020/début 2021 (coût pour ENEDIS ~800K€)

Référent « Zones humides » : le Conseil départemental demande à chaque commune de proposer un référent pour les zones humides ; Daniel Boursange accepte de remplir cette mission.

Prochain conseil : Vendredi 21 Février à 20h00